

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 10 juin 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10 juin 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA REGIE DU PARC DE STATIONNEMENT DE L'AVENUE DE SAINT-CLOUD A VERSAILLES, DU MONTANTS DES REDEVANCES DES USAGERS ET DE LA CONVENTION DE MANDAT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1412-2 et suivants, L. 1413-1, L. 1611-7, L. 2222-1 et suivants, L. 3211-1, ainsi que D. 1611-27 et suivants, R. 2221-15 à R. 2221-17 puis R. 2221-63 à R. 2221-94,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-9-6419.1 du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

Vu la délibération du Conseil Département portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du parc de stationnement payant de l'Avenue de Saint Cloud à Versailles,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7003.1 du 24 juin 2022 portant sur le vote du Budget Supplémentaire 2022 du Conseil départemental,

Vu l'instruction de la DGFIP, référencés BOFIP-GCP-15-0012 du 1er septembre 2016, relative aux conventions de mandat conclues par les établissements publics nationaux, les groupements d'intérêts publics nationaux et les autorités publiques indépendantes dotés d'un agent comptable,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu la saisine de l'agent comptable relative à la convention de mandatement,

Vu les annexes de la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission finances et des affaires européennes et générales entendue,

Considérant la fin de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public conclue entre le département et la Commune de Versailles portant sur l'exploitation du parc de stationnement payant situé sous l'avenue de Saint-Cloud à Versailles le 31 août 2022,

Considérant la passation d'un marché public de services par le département afin de désigner un prestataire ayant notamment pour mission d'assurer l'exploitation de ce service public industriel et commercial à compter du 1^{er} septembre 2022,

Considérant la nécessité de conclure une convention de mandat entre le département et le futur titulaire du marché public précité afin de faciliter la gestion et l'exécution des recettes liées à l'exploitation du parc de stationnement,

Considérant la nécessité d'approuver le budget de la régie et de fixer le taux de redevance due par ses usagers,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le budget de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public industriel et commercial du stationnement portant sur le parc de stationnement payant situé sous l'avenue de Saint-Cloud à Versailles (annexe 1).

Fixe les montants de redevances dus par les usagers de la régie dans les conditions prévues en annexe de la présente délibération (annexe 2).

Approuve la convention de mandat confiant au futur titulaire du marché public de prestations de services l'encaissement et le reversement au département des revenus tirés de l'exploitation du parc de stationnement (annexe 3).

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de mandat jointe à la présente délibération (annexe 3), ainsi que ses éventuelles modifications à l'exclusion de celles ayant une incidence financière.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 24 juin 2022

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA REGIE DU PARC DE STATIONNEMENT DE
L'AVENUE DE SAINT-CLOUD A VERSAILLES, DU MONTANTS DES REDEVANCES
DES USAGERS ET DE LA CONVENTION DE MANDAT**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Sonia BRAU

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Anne Capiaux à Nicolas Dainville, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Clarisse Demont à Geoffroy Bax de Keating, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Fabienne Deveze.

Affichage le : 28 juin 2022

Transmission préfecture le : 24 juin 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20220624-lmc1132237B-DE-1-1

Du : 24 juin 2022

Délibération exécutoire le : 28 juin 2022

BUDGET PRIMITIF DU DEPARTEMENT DES YVELLINES

EXERCICE 2022

Présenté par le Président du Conseil départemental

Date de Convocation: 10/06/22

A Versailles,

Le Président du Conseil départemental,


Pierre BÉDIER

Délibéré par le Conseil départemental, réuni en séance publique à Versailles, le 24.06.2022

Les autres membres du Conseil départemental :

C. ARBENOU	M.H. AUBERT	G. BAX DE KEATING	P. BENASSAYA	L. BODARAN	S. BRAU	N. BRISTOL
L. BRASSE	A. CHALIX	SCHAGNAUD-FORAIN	J. CHAMBON	B. COUJARD	I. COUTANT	S. DESTÈVE
N. DAMVILLE	O. DE LAFAIRE	R. DELEPIERRE	C. DEMONT	G. DESFORGES	F. DEVEZE	C. DUMOULIN
E. DUMOULIN	P. FOND	G. GANSSIER	M. MERZ	S. JAUNET	J. JEAN	J. KOLLMANNBERGER
O. LEBRAN	L. MERCKAERT	G. MULLER	K. OLIVE	N. PÉREIRA	A. PERCARD	J-F. RAYNAL
I. RICHARD	A. ROSETTY	P. STEFANINI	S. THIEYRE	P. WINOCOURLEFEVRE	C. ZAMMI-DOPESCU	

Nombre de conseillers en exercice : 48

Nombre de conseillers présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Absentions : 0

Certifié exécutoire par le Président du Conseil départemental, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/06/22 et de la publication le 24/06/22

A Versailles, le 24/06/22

Le Président du Conseil départemental,


Pierre BÉDIER